

SECOND PROJET

RÈGLEMENT N° 2647

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 2222 afin de modifier les limites des zones H-02-416, H-02-417, H-02-418, A-02-503, A-02-507 et A-02-105, de créer les zones H-02-468, H-02-469 et P-02-577 de manière à créer des zones spécifiques au projet Refuge des Patriotes et adopter ou modifier des grilles des spécifications pour ces zones »

(adopté le _____)

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été soumis à une assemblée de consultation publique tenue par ce conseil le _____ 2025,

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le _____ et qu'un projet de ce règlement a été déposé à cette même séance,

Le conseil municipal DÉCRÈTE ce qui suit :

RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2222 DE LA VILLE DE SOREL-TRACY

1. L'annexe « A » « Plan de zonage » du Règlement de zonage n° 2222 est modifié de la façon suivante :

- 1° en agrandissant la zone H-02-417 à même l'ensemble de la zone H-02-418;
- 2° en agrandissant la zone H-02-416 à même une partie de la zone H-02-417;
- 3° en agrandissant la zone A-02-510 à même une partie de la zone A-02-503;
- 4° en créant la zone P-02-577 à même une partie des zones A-02-503 et A-02-507;
- 5° en créant la zone H-02-468 à même une partie de la zone H-02-416;
- 6° en créant la zone H-02-469 à même une partie de la zone H-02-416.

Le tout tel qu'apparaissant à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

2. L'annexe « B » « Grilles des spécifications » dudit règlement est modifiée de la façon suivante :

- 1° en modifiant la grille des spécifications de la zone H-02-417 de la façon suivante :
 - a) en remplaçant « 7,5 » par « 6 » à la première colonne de la ligne 34 « Avant (m) »;
 - b) en ajoutant « * » à la première colonne de la ligne 50 « PIIA »;
 - c) en ajoutant « (1) » à la deuxième colonne de la ligne 27 « Usage spécifiquement exclu »;

d) en ajoutant à la section « NOTES » « (1) 7613 ».

e) en abrogeant la grille des spécifications de la zone H-02-418.

Le tout tel qu'apparaissant à l'annexe « B » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

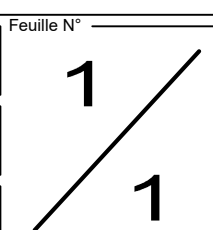
3. En ajoutant la grille des spécifications pour la zone P-02-577, le tout tel qu'apparaissant à l'annexe « C » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
4. En ajoutant la grille des spécifications pour la zone H-02-468, le tout tel qu'apparaissant à l'annexe « D » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
5. En ajoutant la grille des spécifications pour la zone H-02-469, le tout tel qu'apparaissant à l'annexe « E » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Patrick Péloquin, maire

René Chevalier, greffier



LIMITE DE ZONES PROPOSÉES



ZONE : H-02-417

NORMES PRESCRITES

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

NOTES

AMENDMENTS

	N° règlement	Date

(1) 7613	N° règlement	Date

CATÉGORIES D'USAGES
ZONE : P-02-577

1	HABITATION	H									
2	Habitation de type familial	h1									
3	Habitation collective	h2									
4	Habitation de type maison mobile	h3									
5	Habitation de type mixte	h4									
6	COMMERCIAL	C									
7	Vente au détail et service	c1									
8	Divertissement commercial, hébergement et restauration	c2									
9	Service automobile	c3									
10	Commerce artériel lourd, commerce de gros et service para-industriel	c4									
11	Commerce et service distinctif	c5									
12	INDUSTRIEL	I									
13	Recherche et développement	i1									
14	Fabrication industrielle	i2									
15	Exploitation de matière première	i3									
16	COMMUNAUTAIRE	P									
17	Récréation	p1	*								
18	Institution	p2									
19	Service	p3									
20	RÉCRÉATIF	R									
21	Récréation extensive	r1									
22	Sport extrême ou motorisé	r2									
23	AGRICOLE	A									
24	Agriculture sans élevage	a1									
25	Agriculture avec élevage	a2									
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS										
27	Usage spécifiquement exclu	(1)									
28	Usage spécifiquement permis										

NORMES PRESCRITES

29	STRUCTURE										
30	Isolée										
31	Jumelée										
32	Contiguë										
33	MARGES										
34	Avant (m)	min.									
35	Latérale (m)	min.									
36	Latérale sur rue (m)	min.									
37	Arrière (m)	min.									
38	BÂTIMENT										
39	Hauteur (étages)	min.									
40	Hauteur (étages)	max.									
41	Hauteur (m)	min.									
42	Hauteur (m)	max.									
43	RAPPORTS										
44	Logement/bâtiment	min.									
45	Logement/bâtiment	max.									
46	Rapport plancher/terrain	min.									
47	Rapport plancher/terrain	max.									
48	Rapport espace bâti/terrain	max.									

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

49	Type d'entreposage extérieur										
50	PIIA										
51	PAE										
52	Usages conditionnels										
53	Notes particulières										

NOTES

(1) 7613		AMENDEMENTS	
		N° règlement	Date
		2562	2024-03-14

ZONE : **H-02-468**

	N° règlement	Date

(1) 7613	N° règlement	Date